



Envoyé en préfecture le 10/04/2025  
Reçu en préfecture le 10/04/2025  
Publié le 10/04/25  
ID : 031-213104219-20250409-DEL2025\_03\_11-DE

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 09 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
3 avril 2025			
DATE D'AFFICHAGE			
3 avril 2025			

**Etaient présents : 21**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, MARTY, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations : 05**

Mme PEREZ avait donné procuration à M. RENOUX  
Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA  
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT  
M. PERON avait donné procuration à Mme MARTY  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN

**Absent : 01**

M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

**DELIBERATION N° 2025-03-11**

**Foncier – Giratoire de Malrivière - Autorisation d'acquérir d'une partie de parcelle Avenue de Roquettes**

L'opération d'aménagement de Valrivière a fait l'objet d'une convention de Projet Urbain partenarial (PUP) approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22/11/2024. Celle-ci prévoit les aménagement publics rendus nécessaire par la réalisation de l'opération et la participation de l'aménageur à celles-ci.

Parmi les opérations, contenues dans le PUP il y a l'aménagement d'un giratoire pour remplacer l'actuel carrefour entre l'avenue de Toulouse (RD 56), l'avenue de Roquettes (RD 56A) et le futur axe principal de desserte de la zone de Valrivière.



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

10/04/25

Recevoir  
Levretout

ID : 031-213104219-20250409-DEL2025\_03\_11-DE

Pour l'aménagement de ce giratoire, la Commune et l'aménageur maîtrisent l'essentiel du foncier, toutefois une parcelle de 67 m<sup>2</sup> située sur la Commune de Roquettes est encore propriété d'un administré M. Montels. La Commune est entrée en négociation avec cette personne et les parties ont convenu de l'acquisition par la Commune d'une partie de la parcelle cadastrée AH 014 pour un total de 67 m<sup>2</sup> au prix unitaire de 2 €/m<sup>2</sup> soit un total de 134 €. Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune. Celle-ci prendra aussi à sa charge le remplacement de la clôture impactée par la transaction.

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver ce projet d'acquisition et à autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

**AUTORISE** l'acquisition d'une surface de 67 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AH 014 sur la Commune de Roquettes auprès de M Montels pour un montant unitaire de 2 € du m<sup>2</sup> soit un total estimé de 134 €. La Commune prendra à sa charge les frais de notaire et le remplacement de la clôture impactée par la transaction.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 09 avril 2025  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

